



TERMES DE REFERENCE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES MARCHÉS PUBLICS (CDMP)

Attributions :

Sous l'autorité hiérarchique des Membres de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), les Membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) exercent les attributions suivantes :

- Veiller au respect des Lois et des règlements relatifs aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public dans leur département géographique respectif;
- Veiller au respect des seuils fixés suivant la nature des marchés;
- Mener ou faire mener des enquêtes sur des questions intéressant les marchés publics;
- Imposer des sanctions administratives en cas d'irrégularités constatées dans la passation et l'exécution des marchés publics dans le Département conformément à la Li du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public;
- Diffuser chaque trimestre la liste des entreprises aux fournisseurs ayant gravement failli aux clauses des marchés et qui ne peuvent pas y participer pendant le temps que dure la sanction;
- Soumettre au Comité de Règlement à travers la CNMP les contestations dont elles sont saisies;
- Diffuser l'information sur les marchés publics dans le Département;
- Mettre à la disposition des autorités contractantes des guides, des dossiers-types d'appel d'offres et des contrats-types, préparés par la CNMP, relatifs à l'acquisition de biens, des services et des travaux et aux conventions de concession d'ouvrage de service public;
- Concourir dans le Département à la formation des acteurs de la commande publique et à l'évaluation de leur performance;
- Remplir toutes autres attributions définies par les lois et les règlements.

Qualifications requises des Membres avec Profil général :

1. Être de nationalité haïtienne;
2. Jouir de ses droits civils et politiques ;
3. Être de bonne vie et mœurs ;
4. Être originaire des départements d'affectation (Nord ou Sud), ou y faire preuve de résidence au moins les trois (3) dernières années ;
5. S'engager à y résider en permanence pendant toute la durée du mandat ;
6. Avoir une bonne connaissance de l'administration publique haïtienne ;
7. Être détenteur d'un diplôme universitaire en Droit, en Administration publique, en Economie, en Finances, en Gestion, en Sciences de l'ingénierie ou dans toute discipline technique liée aux marchés publics ; (Maîtrise un atout) ;
8. Justifier d'une expérience d'au moins cinq ans dans l'un des domaines précités ;
9. Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
10. Être doté de leadership et capable de diriger une équipe multidisciplinaire ;
11. Pouvoir faire preuve de connaissances en passation de marchés ou en marchés publics ;
12. Être apte à utiliser les logiciels informatiques courants (Word, Excel, Access, PowerPoint) ;
13. Faire montre d'initiative, de maturité, de discipline et d'intégrité.



AVIS DE RECRUTEMENT

LA COMMISSION NATIONALE DES MARCHES PUBLICS (CNMP)

Avec la collaboration de

L'OFFICE DE MANAGEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES (OMRH)

Recrute

- Trois (3) Membres pour la Commission Départementale des Marchés Publics du Nord (CDMP-Nord)
- Trois (3) Membres pour la Commission Départementale des Marchés Publics du Sud (CDMP-Sud)

Attributions :

Sous l'autorité hiérarchique des Membres de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), les Membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) exercent les attributions suivantes :

- Assurer le contrôle a priori des procédures de passation de marchés publics dans leurs départements respectifs;
- Exécuter les directives et orientations données par la CNMP ;
- Assurer le suivi régulier des activités de la CDMP et adresser chaque trimestre et, à la fin de chaque année fiscale, un rapport sur l'exécution des marchés publics relevant de leur compétence ;
- Élaborer le programme annuel d'activités de la CDMP;
- Recevoir du Secrétariat Technique de la CDMP les rapports trimestriels et tous autres rapports et délibérer à leur sujet;
- Évaluer, au moins une fois par an, le respect des orientations, le niveau de réalisation des objectifs et l'accomplissement des performances et en rendre compte à la CNMP;
- Ordonner d'office ou sur proposition du Secrétariat Technique de la CDMP, des enquêtes, contrôles a posteriori et audits sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics;
- Veiller à l'application du règlement intérieur établi par la CNMP;
- Adresser un rapport trimestriel et annuel à la CNMP sur les activités de la CDMP ;
- Concourir, dans le département, à la formation des acteurs de la commande publique et à l'évaluation de leur performance ;
- Procéder, sur autorisation de la CNMP, au recrutement du personnel de la CDMP;
- Remplir toutes autres attributions définies par les lois et les règlements.

Qualifications requises des Membres avec Profil général :

1. Être de nationalité haïtienne;
2. Jouir de ses droits civils et politiques ;
3. Être de bonne vie et mœurs ;
4. Être originaire des départements d'affectation (Nord ou Sud), ou y faire preuve de résidence au moins les trois (3) dernières années ;
5. S'engager à y résider en permanence pendant toute la durée du mandat ;
6. Avoir une bonne connaissance de l'administration publique haïtienne ;
7. Être détenteur d'un diplôme universitaire en Droit, en Administration publique, en Economie, en Finances, en Gestion, en Sciences de l'ingénierie ou dans toute discipline technique liée aux marchés publics ; (Maîtrise un atout) ;
8. Justifier d'une expérience d'au moins cinq ans dans l'un des domaines précités ;
9. Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
10. Être doté de leadership et capable de diriger une équipe multidisciplinaire ;
11. Pouvoir faire preuve de connaissances en passation de marchés ou en marchés publics ;
12. Être apte à utiliser les logiciels informatiques courants (Word, Excel, Access, PowerPoint) ;
13. Faire montre d'initiative, de maturité, de discipline et d'intégrité.

Les candidats (es) intéressés (es), possédant les qualifications requises, sont invités (es) à déposer leur dossier de candidature à l'adresse ci-dessous, aux jours ouvrables, entre 9 heures am et 3 heures pm, au plus tard le vendredi 19 Janvier 2023, sous pli cacheté avec la mention :

Attn : Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), Dépôt de candidature pour le poste de Membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP).

Le dossier doit comprendre:

- Un curriculum vitae détaillé;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Les copies des pièces justificatives (diplôme, attestations d'emplois antérieurs, deux (2) photos d'identité couleur de date récente et de format passeport) ;
- Un (1) certificat de bonne vie et mœurs délivré par le greffe du Tribunal de première instance de la ville des Cayes ou celui de la ville du Cap-Haitien ;
- Trois (3) lettres de référence.

Adresses : **1, Angle Rue et Avenue Christophe, Port-au-Prince**
Complexe administratif Vaudreuil, Cap-Haitien
Cap-Haitien, Délégation, Rues 18-19 H, Place Cathédrale
19, Rue général Borgella
Cayes, Délégation, Rue du Quai #8